Copin-Albancelli, Driant, et son invité, M. Pierre Biétry, député antisocialiste de Brest, président de la Fédération des Jaunes de France.

Parmi les assistants, nous avons remarqué : MM. l'amiral de Cuverville, Le Provost de Launay, sénateurs; l'amiral Bienaimé, Breche, députés; Delahaye, Paul et Guy de Cassagnac, etc.

Le commandant Driant ayant tracé avec éloquence et grand intérêt l'historique de la vie peu banale bien qu'encore courte de M. Pierre Biétry, le commandant de Fraville dit avec humour l'origine et les incidents de sa campagne électorale en Seine-et-Oise contre le Dr Berteaux, ancien ministre de la Guerre.

Au passage l'orateur parle des délégués dont l'existence fut trop souvent niée par les hommes du pouvoir pour qu'elle ne se prolonge point, et il donne des preuves du rôle exercé à cet égard par les instituteurs à qui une circulaire officielle disait à la veille du scrutin : « Il importe que tous les électeurs se fassent à corps perdu dans la lutte électorale..... » On sait de reste qu'ils l'ont fait.

C'est au milieu d'une vibrante acclamation que le Général M. Pierre Biétry. Quelques mots de remerciement et l'orateur aborde immédiatement sa thèse : substituer à l'action politique ou confessionnelle l'action économique et sociale, qu'il appuie sur l'importance indéniable prise dans la société contemporaine par les problèmes économiques et sociaux.

L'orateur examine à ce point de vue l'œuvre de la Révolution et déclare qu'elle fut néfaste aux travailleurs.

La Révolution de 1789, dit-il, s'attaque surtout à ceux-là qui ne possédaient pas. Tout son effort porte contre le peuple en même temps que contre le clergé et contre la noblesse au profit d'une seule classe : la bourgeoisie.

De tous les pays, la France est le seul qui ait donné un semblable exemple d'une révolution faite par le peuple contre le peuple.

De 1791 à 1884, trois ouvriers n'avaient pas le droit de se réunir sur le territoire français sans s'exposer aux sanctions de la loi.

L'Allemagne, l'Angleterre, la Russie elle-même si autocratique soit-elle, ont toujours permis aux ouvriers de s'associer pour la défense de leurs intérêts. La France elle-même le leur permettait avant la Révolution.

Ces droits qu'on leur refusait, les ouvriers les prirent.

Ils se réunirent, firent des Syndicats. On en condamna les chefs, on les emprisonna, mais finalement le droit qu'ils réclamaient leur fut accordé.

Ce fut le moment des Syndicats tout court (il n'y avait alors ni rouges ni jaunes), des premiers Syndicats dont à Belfort et dans l'Est nous-mêmes nous occupâmes.

A ce moment les chefs socialistes estimèrent habile et profitable de prendre la tête du mouvement.

A ces hommes qui leur ouvraient les bras, sans vouloir leur bien, les ouvriers se donnèrent.

Des masses innombrables de travailleurs frêtés furent embrigadés par les ennemis les plus dangereux et les plus criminels de la classe ouvrière.

A qui la faute? A ceux qui n'ont pas voulu trever l'abcès et qui n'ont pas osé porter la lutte sur le véritable terrain, sur le terrain social!...

Ici un incident. On crie au fond de la salle :

— Le député Groussier est là! Qu'il s'explique!

D'autres signalent la présence du citoyen Basly, député de Lens. Il s'en suit quelque tumulte, bientôt calmé par M. Biétry.

Si des adversaires nous ont fait l'honneur de venir nous écouter, dit l'orateur, ne songez pas à vous indigner, mais bien plutôt à les remercier. Nous avons si peu l'habitude de trouver des adversaires courtois, que nous serions heureux de voir ici MM. Groussier et Basly, si après nous avoir fait l'honneur d'écouter nos projets ils nous faisaient le grand honneur d'essayer de les réfuter...

On applaudit et le député de Brest continue :

La socialisme s'oppose, tout d'abord, au syndicalisme, sous prétexte que celui-ci, groupant les ouvriers, permettrait à la bourgeoisie de mettre la main sur eux. Il faut lire sur ce sujet les articles des socialistes de cette époque. Groussier en a lui-même signé quelques-uns.

Plus tard, les socialistes virent dans le mouvement syndical, une poussée qui avait les faveurs de la classe ouvrière, et dans laquelle il leur parut bon de se mettre. Ils le firent, non pas pour servir le syndicalisme, mais pour s'en servir.

Ce fut l'époque des Syndicats révolutionnaires, des Syndicats rouges, mineurs de grève et d'élections, le temps des Bourses du Travail subventionnées dont nos Syndicats indépendants furent toujours exclus.

Les syndicats rouges sont fort imposants sur le papier; en réalité, leur puissance est fictive. Les mineurs furent facilement satisfaits par l'octroi, nouveau pour eux, des Bourses du Travail : présidents et secrétaires touchaient, en effet, 5 à 6000 francs par an. La grosse question pour eux portait sur leur réélection.

Pour assurer ce résultat, ils se créèrent des clientèles. On refusa aux Syndicats les nouvelles demandes d'inscription, en même temps que les mandataires négligeaient de percevoir les cotisations des membres appelés à voter.

Aussi bien, ces Syndicats sont tombés en coteries. Leurs chiffres, leur puissance, leurs adhérents sont fictifs. Cent fois nous avons offert au ministre de le lui démontrer publiquement.

Jamais nous n'avons été admis à faire cette preuve.

M. Biétry fait alors l'historique des Syndicat jaunes et formule leur programme, reprenant avec encore plus d'éloquence l'exposé qu'il fit l'autre semaine à la Chambre. Il détruit sans peine la thèse égalitaire des socialistes et, après avoir affirmé en termes émus et fort acclamés que la seule égalité possible entre les hommes est l'égalité morale, il dénonce l'exploitation de l'ouvrier, opérée d'un commun accord par le capital de spéculation et ses serviteurs rémunérés, les journaux socialistes.

Et, saluant dans l'action antisocialiste le mouvement libérateur, l'orateur conclut au milieu des plus vifs applaudissements par ces paroles :

Levons-nous contre les socialistes qui viennent dans les Syndicats, non pour les servir, mais pour s'en servir. Levons-nous contre ces foyers révolutionnaires qu'on appelle les Bourses du travail, qui ne sont en réalité que des foyers politiques où de véritables fonctionnaires sont logés, éclairés, chauffés et reçoivent même de l'argent de poche pour prendre les intérêts d'une minorité d'ouvriers, et flétrissons ceux que l'appelle mes collègues à la Chambre, sans aucune espèce d'orgueil, qui soutiennent les théories des énergumènes du socialisme.

Que tous ceux qui veulent l'amélioration de leur situation sociale, apportent à notre édifice leur pierre, et nous aident à débarquer du pouvoir central ceux qui nous oppriment.

Après quelques mots de M. Copin-Albancelli, la sortie s'effectue sans incident. On avait annoncé une contre-manifestation; cependant l'avenue de Wagram était calme, occupée, il est vrai, par plusieurs bataillons de gardes municipaux et brigades d'agents.

ÉCHOS DU SÉNAT

LE GROUPE AGRICOLE

a reçu hier les délégués de la Société des Agriculteurs de France chargés de lui présenter le vœu de la Société sur la question des retraites ouvrières.

Dans un exposé lumineux qui a été écouté avec la plus grande attention par le groupe, M. Rousselle a développé les raisons qui font rejeter le principe de l'obligation par le monde agricole et lui font préférer le système de la mutualité « subsidiaire » déjà appliqué avec succès en Belgique.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LES GRANDES COMMISSIONS

La Chambre nomme aujourd'hui dans ses bureaux la première série des 17 grandes Commissions permanentes de 33 membres : douane, travail, assurance et prévoyance sociales, agriculture, travaux publics, réforme judiciaire, armée, marine.

Les députés de la majorité se sont réunis hier dans les bureaux dont ils font partie pour arrêter la liste de leurs candidats à ces différentes Commissions.

Comme il fallait s'y attendre, radicaux et radicaux-socialistes, sans aucun souci des compétences, se sont distribué presque toutes les places.

Dans quelques bureaux, ils ont cependant consenti à faire à la minorité une part, mais une part bien faible. C'est ainsi que, dans le 5e bureau, sur les 34 sièges de commissaires à pourvoir, trois seulement lui ont été attribués. M. Jules Roche entrera à la Commission des douanes, M. le comte d'Alsace à la Commission de l'armée, et M. Brindeau, à celle des travaux publics.

Par contre, dans certains bureaux, les « blocards » se sont refusés à toute transaction; ainsi, dans le 9e bureau. La candidature de M. Denys Cochin à la Commission des affaires étrangères a été écartée au profit de MM. Gérald, Cazeaux-Cazalet et Adrien Weber.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

Le groupe de la réforme électorale s'est réuni sous la présidence de M. Charles Benoist. Il a distribué pour en présenter des rapports sommaires, les propositions de loi intéressant les questions électorales, à MM. Monsservin, Bouveri, Paul Constans, Louis Martin, Massabuau, Guillemet. M. Louis Martin a été chargé d'examiner les propositions déposées dans la précédente législature et tendant à appliquer la représentation proportionnelle aux élections municipales.

Il a été décidé qu'à la prochaine réunion du groupe, après la communication sur le fonctionnement pratique de la représentation proportionnelle en Belgique, chacun des auteurs de propositions de systèmes de représentation proportionnelle en ferait l'exposé, et que la discussion s'ouvrirait en vue d'arriver à la rédaction d'un texte unique et définitif.

Enfin, le groupe a repris, en vertu de l'article 18 du règlement, le rapport de M. Charles Benoist sur la représentation proportionnelle.

CONSEIL DE CABINET

LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC L'ESPAGNE ET LA SUISSE

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet, au ministère de la Justice, sous la présidence de M. Sarrien.

Le Conseil s'est occupé de l'attitude à prendre en présence du relèvement des droits du tarif des douanes espagnol. Il a décidé de dénoncer le *modus vivendi* actuel et de reprendre sa liberté d'action à l'expiration du délai de trois mois exigé par le préavis; si l'assurance ne lui était pas donnée, avant le 1er juillet, que les nouveaux droits espagnols ne seraient pas supérieurs, en ce qui concerne les produits français exportés en Espagne, aux droits actuellement appliqués.

Quant aux relations commerciales avec la Suisse, les négociations se poursuivent. Le gouvernement français attend la réponse du gouvernement helvétique aux dernières propositions qui lui ont été soumises.

DON D'UNE COLLECTION DE TABLEAUX

M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, a communiqué une lettre adressée à M. le ministre des Beaux-Arts par M. Moreau-Nélaton, faisant connaître son intention de donner à l'Etat une collection de tableaux et dessins comprenant 22 tableaux, 50 dessins et pastels, parmi lesquels 35 tableaux de Corot, 11 de Delacroix, 6 de Decamps. Le Conseil a décidé d'accepter la collection et a chargé M. le ministre des Beaux-Arts d'exprimer au généreux donateur les remerciements du gouvernement.

LA FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE

L'ELECTION DU PRÉSIDENT DISCOURS DE M. J. THIERRY

Les réalités de l'heure présente — La séparation — Le collectivisme — Les retraites ouvrières — L'impôt sur le revenu

Le Comité directeur de la Fédération républicaine s'est réuni hier, à 5 heures, rue Taitbout, pour pourvoir au remplacement de M. Motte, son président, qui, dans une précédente séance, avait donné sa démission, mais en acceptant de rester membre du bureau.

A l'unanimité, il a nommé à la présidence M. J. Thierry, député des Bouches-du-Rhône.

En prenant possession de ses fonctions, M. Thierry a dit :

« Afin de rester fidèles à notre mission et d'assurer à notre action toute l'efficacité compatible avec les réalités de l'heure présente, il importe de préciser les problèmes qui se dégagent des élections et des premiers débats parlementaires.

» La loi de séparation des Eglises et de l'Etat, que nous avons combattue, a été ratifiée par le suffrage universel; elle entre dans la voie de l'application.

» Le respect de la légalité devra désormais être concilié avec les égards dus à la libre conscience de tous les citoyens.

» S'il est permis d'espérer que les querelles religieuses, si funestes à l'œuvre parlementaire de ces dernières années, pourront s'apaiser, la question sociale se dresse plus pressante que jamais.

» Les mirages décevants du collectivisme d'Etat ont pris dans l'imagination de tous ceux qui sont justement avides d'améliorer leur sort, une place que leur disputent vainement nos anciennes croyances et les enseignements de la science économique.

» Nous aurons à seconder libéralement l'effort de tous ceux qui combattront pour l'indépendance individuelle contre les tyrannies utopiques, contre les monopoles d'Etat et de tous les modes de socialisation progressive et masquée ou immédiate et avérée.

» Mais, pour que leur action ne soit pas négative, nous devrons réclamer avec l'organisation des retraites ouvrières, du bien de famille industriel et rural, des Sociétés coopératives ouvrières, en un mot de toutes les réformes susceptibles de donner aux travailleurs plus de bien-être et de sécurité en même temps qu'une plus facile et plus large accession sous toutes ses formes au droit de propriété, conquête imprescriptible de la Révolution française.

» La législation de prévoyance sociale ne se suffit pas à elle-même. Nous devrons ainsi une collaboration attentive et continue à tous ceux qui poursuivront une politique nationale trop négligée de production et d'expansion économique.

» Il nous faut établir plus d'ordre dans nos finances, mais cela ne serait pas assez.

» Une politique exclusivement orientée vers la fiscalité et l'assistance devient rapidement une politique d'impuissance et de misère.

» Une politique d'augmentation incessante de la fortune publique peut seule justifier et permettre les libéralités du législateur.

» Une organisation plus prévoyante et plus méthodique de notre outillage, de nos voies navigables, de nos voies ferrées, de nos tarifs de transports, de nos relations douanières internationales est indispensable à notre agriculture, à notre commerce et à notre industrie.

» Seule, elle pourra rendre à notre pays l'essor et le profit de son activité et de son génie; ainsi seulement, nous ferons face aux charges croissantes de nos budgets de notre défense nationale, de notre législation de solidarité humaine.

» Nous ne nous refusons à l'examen d'aucune réforme fiscale qui aura pour but plus d'égalité et d'équité dans la répartition de l'impôt, si elle ne comporte ni progression ni inquisition; mais aucun déplacement d'impôt n'augmente les forces contributives de la nation.

Si, en France, le plus grand nombre a déjà intérêt à la consolidation du droit de propriété, tous ont encore besoin de paix sociale, de stabilité, de sécurité, de liberté et d'indépendance pour faire face par leur travail aux nouveaux sacrifices qui ne manqueront pas de leur être demandés.

» Dans l'évolution que traverse la République, nous nous proposerons, si vous voulez bien seconder mon modeste labeur de vos hautes lumières, de ne négliger aucune des circonstances, aucun des bons vouloirs susceptibles de sauvegarder le patrimoine déjà séculaire de la société moderne et l'application toujours plus sincère des principes de liberté, d'humanité et de dignité nationale, qui sont la raison d'être de la République. »

On se coupe

Un journaliste anticlérical s'est mis en tête de faire le procès de Lourdes. Ce journaliste anticlérical s'y entend d'ailleurs en procès, ayant eu pour son compte, à diverses reprises, maille à partir avec la justice pour des affaires de diffamation. Aujourd'hui, c'est notre grand pèlerinage qu'il faut diffamer. Le gouvernement n'a pas encore osé fermer la basilique et la grotte. Cet acte de brutale violence eût risqué d'être accueilli un peu fraîchement, et il y aurait eu de la casse. Il convient donc de préparer le public, par des insinuations savantes, aux mesures de rigueur que les chefs du « bloc » grillent d'appliquer. En un mot, nous assistons à une escarmouche d'avant-garde. Le publiciste en question est envoyé en tirailleur pour faire le coup de feu et reconnaître si le gros de l'armée peut donner l'assaut à la grotte de Massabielle, laquelle fait partie intégrante de cette « citadelle de l'Église » toujours détruite, paraît-il, et plus détruite que jamais à l'heure actuelle, mais qu'il faut néanmoins reprendre et redémolir tous les jours.

Ce qu'il y a de curieux dans cette campagne contre Lourdes, c'est l'opposition qu'on peut en tirer entre les arguments d'hier et les arguments d'aujourd'hui. Car l'éternelle destinée des sectaires est de se couper quand ils accusent, et il est, dans l'Evangile, peu de mots aussi frappants par la perpétuité de leurs vérifications à travers l'histoire, que celui par lequel sont appréciés les témoignages portés contre Jésus devant Caïphe : *Et testimonia non convenierant*. Il y avait bien des témoins, seulement, ils se contredisaient. Or, le procès du Christ, depuis dix-neuf siècles, ne se déroule pas autrement.

On se rappelle quel a été pendant longtemps le grand cheval de bataille des libres penseurs dans leurs charges contre Lourdes. Ce qui les indignait, c'était uniquement la « superstition » des cléricaux. Des guérisons! hé oui! il y en avait! mais elles étaient dues à l'imagination des malades. Les infirmes recouvraient leurs forces par suggestion. Il se produisait, dans les tempéraments les plus délabrés, une sorte d'ébranlement extatique, grâce auquel le sang, les nerfs, le cerveau, et patati et patata... Et voilà pourquoi votre fille était muette, ou plutôt pourquoi elle cessait de l'être. Bref, on ne niait pas les améliorations qui se produisaient dans l'état de nombreux malades. On en voulait seulement à la *cause* en tisci entifique, prétendait-on, qui les produisait.

C'était l'époque où l'on ne songeait pas encore à interdire les pèlerinages. La secte n'était pas encore assez puissante pour en concevoir l'idée, et l'on se contentait d'attaquer Lourdes par la pitié dédaigneuse des esprits forts qui ne se sentent pas forts. Aujourd'hui, avec le situation qui se modifie, change aussi la tactique. On oublie que l'on a *concédé* les guérisons, les améliorations, on ne parle plus d'imagination, de suggestion, d'action curative naturelle. Au contraire, on veut prouver que les malades, à Lourdes, deviennent *plus malades*, que les vivants y meurent, que les pèlerinages répandent des contagions, etc. L'état-civil de Lourdes a beau alléguer une mortalité inférieure de beaucoup à la moyenne, les médecins du pays ont beau constater que cette ville pyrénéenne est exempte d'épidémies : ni l'état-civil ni les médecins du pays n'ont voix au chapitre. Les journalistes du « bloc » savent mieux qu'eux ce qui se passe. Au concéreux qui revenait jadis en disant : « Je n'ai plus mon cancer », les intellectuels dans le genre d'Anatole France répondaient : « Mon ami, c'est possible, mais ça ne compte pas, puisque c'est votre imagination qui vous en a débarrassé. » Aujourd'hui, ces mêmes intellectuels lui répondent : « Votre cancer disparu! Allons donc! tâtez-vous bien! Vous en avez deux! » La théorie enseigne que l'état des malades qui se déplacent *doit* s'aggraver. Donc, il s'aggrave. Et ceux qui prétendent bien se trouver du voyage sont des impertinents qu'on devrait, par autorité de justice, interner dans un asile d'incurables pour tout le reste de leurs jours.

En effet, les sectaires comprennent que, s'ils s'en tenaient à leur premier argument, il n'y aurait pas moyen d'interdire les pèlerinages ni de fermer la grotte. Des gouvernants incrédules, sceptiques, mais libéraux ou simplement indifférents diraient : « Guéris par suggestion ou autrement, qua nous importe, puisqu'il y a des guéris? Soulagés par imagination ou non, qu'est-ce que cela peut nous faire, puisque des malheureux éprouvent du soulagement? Nous n'avons pas à discuter la cause, mais nous applaudissons à l'effet. Puisque la suggestion et l'imagination font de si belle besogne, laissons tranquilles les suggestionnés et les imaginatifs. » Voilà pourquoi les sectaires, désormais, changent leur fusil d'épaule, et s'attachent à nous démontrer, contrairement à leur raisonnement d'hier, que la suggestion tue les malades, que l'imagination aggrave leur état. Il le faut bien, pour que ces pèlerinages soient dénoncés si bruyamment au nom de l'hygiène. Du reste, si cet argument nouveau ne porte pas, les intellectuels pourfendeurs de Dieu en trouveront bien un troisième, espérons-le, un troisième qui mettra d'accord les deux autres en les contredisant tous les deux.

Drégo.

L'AFFAIRE DREYFUS

COUR DE CASSATION

Audience du 28 juin

L'audience est ouverte à midi 10.

Au moment où M. le procureur général Baudouin va commencer son réquisitoire, l'huissier lui remet deux lettres, l'une du lieutenant-colonel du Paty de Clam, l'autre du commandant Cuignet.

Le procureur feint de n'y prêter aucune attention et reprend la suite de son réquisitoire.

— Jusqu'ici, dit-il, que nous avons examiné le bordereau au point de vue graphique ou au point de vue technique, que nous avons fouillé le dossier secret, nous n'avons absolument rien relevé contre Dreyfus.

Tout au contraire, nous avons constaté l'inanité des charges invoquées contre lui. C'est là pourtant que nous eussions dû surtout trouver la preuve recherchée. Allons-nous la découvrir dans les autres charges relevées à Rennes contre Dreyfus?

Au mépris de la loi l'accusation a relevé toute une série de faits, qui n'étaient pas compris dans l'ordre de mise en jugement ni dans le rapport, qui ne pouvaient faire juridiquement l'objet d'aucun examen et qui, pourtant (tout permet de la craindre, en raison de l'importance extrême qu'on lui a donnée et du silence du jugement qui n'est pas motivé sans que nous ayons aucun moyen d'en pénétrer le mystère), sont devenus les éléments même de la condamnation.

Passons-les en revue et voyons ce qu'on en peut tirer contre Dreyfus.

Vous parlerai-je de l'indiscrétion qu'on lui a reprochée lors d'une conférence faite au printemps 1898 par le général Vanson.

Le général Vanson avait fait observer à ses auditeurs combien les indications fournies par les documents produits étaient confidentielles.

Il avait ajouté que la leçon terminée, ils devaient oublier le secret du déploiement stratégique. Il avait été surpris de voir, cependant, Dreyfus prendre des notes et lui avait vivement rappelé ses recommandations précédentes : « C'est tellement intéressant, mon général! » avait répondu Dreyfus, qui en même temps avait déchiré et jeté ses notes.

— Que tirer d'un pareil fait? s'écrie M. Baudouin. Le fait que cet officier commettait cette grave indiscrétion en public paraît exclure toute intention coupable.

Le général Mercier lui-même déclare qu'il n'attache pas plus d'importance qu'il ne convient à ce récit qui indiquait non un acte de trahison, mais un acte d'indiscrétion allant jusqu'à la désobéissance.

Pourquoi donc parler de cette vétille sans valeur?

Le procureur général n'attache pas plus d'importance à la lettre écrite par Dreyfus au capitaine Rémusat pour lui demander, au nom d'un de ses professeurs d'artillerie, qui ne l'en avait pas chargé, des renseignements sur l'état des expériences relatives à l'obus Robin.

Aucune des indiscrétions suspectes de Dreyfus n'a de l'importance pour M. Baudouin, ni celles relatives à l'obus à la mélinite, ni celles sur les troupes de couverture.

Le condamné n'avait qu'un désir : s'instruire.

— Dans ce carrousel de suppositions tendancieuses, ajoute-t-il, le commandant Cuignet a voulu cueillir sa palme (sic) comme les autres. A son tour il raconte qu'alors qu'il était titulaire à l'état-major où il avait à traiter des questions se rapportant en dispositif des mines établies sur les voies ferrées pour interrompre la circulation au moment opportun, Dreyfus se disant chargé d'un travail sur ce sujet par un chef direct, le commandant Bertin-Meurot était venu lui demander des renseignements qu'il possédait seul. Il avait d'abord refusé, mais, sur l'insistance reproduite pendant plusieurs jours par Dreyfus, il avait fini par céder et par lui faire une sorte de conférence à laquelle Dreyfus s'était vivement intéressé et sur laquelle il avait pris de nombreuses notes. Or, ces notes, on ne les a pas retrouvées chez le condamné lors de la perquisition du 15 octobre 1894. Le commandant Bertin-Meurot, dit le procureur, a reconnu qu'il avait chargé Dreyfus d'une étude sur les ouvrages minés. Sans doute lors de la perquisition, on n'a rien trouvé chez l'accusé, cela n'était pas à son domicile qu'il fallait chercher, mais au ministère.

Après avoir énuméré, discuté ce qu'il appelle les « petits faits » contre Dreyfus, M. Baudouin fait ressortir l'absence de tout mobile à l'acte de trahison. L'accusé est riche, 25 à 30000 francs de rente. Son genre de vie était proportionné à sa fortune, le procureur se garde d'insister sur les fréquentations ultra-conjugales du condamné.

Ce n'est pas le besoin d'argent qui a poussé Dreyfus à trahir.

Est-ce par antipatriotisme?

On a tenté de ressaisir l'accusé en lui imputant des sentiments antipatriotiques.

C'est ainsi que le commandant Bertin-Mourot rapporte que, revenant d'une mission sur la ligne des Vosges, il avait raconté les impressions pénibles qu'il avait ressenties près de cette frontière qu'il lui était interdit de franchir.

Fumant sa pipe, il lui disait : « Quelle misère! La haut, tant de majesté, tant d'ordre, tant d'harmonie et en bas une race et mes compatriotes suivant le côté où ils se trouvent, engagés dans une armée différente avec un Dieu des armées différent. »

Dreyfus l'interrompit : « Cela ne pourrait pas être pour nous autres juifs. Partout où nous sommes, notre Dieu est avec nous. »

— J'éprouvais, dit M. Bertin-Meurot un profond malaise, je brisais là et je me remis au travail.

— Soit, s'écrie le procureur, en quoi donc cela prouve que Dreyfus soit un traître?

J'en dirai autant de cet autre mince détail rapporté par le général Lebelin de Dionne. Dreyfus aurait dit un jour que les Alsaciens étaient plus heureux sous la domination allemande que sous la française. Ce propos, l'accusé l'a nié.

Mais serait-il exact, n'est-ce pas le grossir démesurément au-delà de toute raison que d'y voir la preuve d'un sentiment de haine furieuse contre la France?

M. Baudouin traite par le dédain les déclarations de M. Lanquety, ingénieur civil des mines, qui a vu à deux reprises, en avril 1894, Dreyfus à Bruxelles; celle de M. Merlian de Mulier qui a aperçu à Potsdam dans la chambre de l'empereur un numéro de le *Libre Parole*, portant au crayon bleu ces mots en allemand : « Le capitaine Dreyfus est pris », celle de M. Voiton, qui, au printemps de 1894, a entendu un officier supérieur allemand dire à un autre : « C'est écœurant de voir des officiers français vendre leur pays de la sorte ». Le second répliquait :

— Que veux-tu, pour nous, c'est un bien. Tu sais, nous attendons le plan de mobilisation de Dreyfus.

Les déclarations du piqueur Germain, qui a entendu Dreyfus se vanter d'avoir suivi à cheval les manœuvres allemandes, celles du colonel Fleur ne sont que des « papotages incohérents ».

— Il suffit, s'écrie-t-il, de connaître le personnage pour traiter sa déposition comme elle le mérite. » Dis-moi qui tu hantes je te dirai que tu es. »

L'ami du colonel Fleur est un sieur Judeaux, dit de Barre, repris de justice, nombre de fois condamné, être taré qui ne peut inspirer aux honnêtes gens que dégoût et mépris et dont le colonel Fleur a, dans je ne sais quel but politique, fait son confident et son agent.

Rien ne peut mieux dire la mentalité du colonel Fleur en fait de franchise.

Le procureur qualifie Mme Bastian de névrosée, d'hystérique.

Elle aurait été amenée par une sorte d'auto-suggestion à s'illusionner sur le rôle qu'elle a joué, à en exagérer l'importance, allant jusqu'à inventer des faits qui n'existent pas.

Cernuski n'est qu'un faux témoin.

Telles sont, ajoute-t-il, présentées dans leur ensemble, toutes les charges morales invoquées contre Dreyfus.

Est-ce témérité de partager dans ces conditions l'inquiétude qu'ont ressentis tous les collègues du général Mercier dans le Cabinet du 11 avril 1894, MM. Poincaré, Léygues, Barthou, Guérin, Delcassé, et dont ils ont à maintes reprises échangé l'impression, plus encore le sentiment qu'exprimait un jour le président du Conseil, M. Charles Dupuy, devant MM. Poincaré et de Lanessan quand il s'écriait :

Je me demande si nous n'avons pas été victime en 1894 d'une immense mystification.

Oui, c'est bien là la pensée qui se dégage irréfutablement de tous ces faits, et c'est le mot qui restera pour flétrir tout cet amas de mensonges, de délits de crimes de forfaitures, toute cette conjuration organisée pour maintenir à jamais à l'île de Diable un homme illégalement condamné pour le crime d'un autre.

Mais Dieu merci, le bataille des idées est éternelle, on ne les tue pas, et la vérité a une force incomparable de rayonnement. De jour en jour, sa puissance, d'abord matrisée par la fraude reprend son empire.

Hier, de brusques éclairs sillonnaient seuls la nuit d'une lueur rapide aussitôt éteinte. Aujourd'hui la grande lumière monte tranquillement et remplit le ciel tout entier.

Tout l'édifice artificieusement construit chancelle et s'écroule. Ces pierres elles-mêmes parlent, ces pierres de sépulcre où l'innocent avait été enseveli vivant, et Esterhazy est en faite!

Après une suspension d'audience, M. Baudouin passe en revue les témoignages venus de l'étranger.

On n'aurait pas dû les écarter systématiquement du procès de Rennes.

Agir ainsi, c'est commettre le pire des injustices, fermer, de propos délibéré, les yeux à la lumière qu'ils peuvent apporter et s'exposer à l'erreur.

On aurait dû faire état des déclarations de MM. de Munster et de Tornielli, ainsi que de celles des attachés allemands et italiens.

MM. Schwartzkoppen, Panizzardi et MM. de Munster, Tornielli, ont affirmé, dans des conversations particulières, que Dreyfus était innocent. Qu'on ait repoussé les déclarations officielles, soit. Mais pourquoi a-t-on écarté les déclarations privées et désintéressées? Le procureur s'en indigne.

Il s'élève aussi contre la version donnée par l'état-major à la dépêche Panizzardi du 2 novembre 1894. Cette dépêche n'était pas accusatrice contre Dreyfus, elle plaidait au contraire en faveur de son innocence.

Il reproche au général Mercier de ne s'être pas renseigné sur ce télégramme auprès de son collègue des Affaires étrangères.

— Mais, dit-il, le général Mercier ne se trompe jamais! Sa pensée ne procède que par axiomes despotiques qu'on n'a pas le droit de discuter. Et cet axiome est, en effet, devenu le mot d'ordre de l'état-major.

Il explique tous les efforts tentés depuis avec un acharnement désespéré pour fausser le télégramme et justifier l'attitude injustifiée qui a été prise à Rennes et devant vous.

M. Baudouin s'en prend, ensuite, au commandant Cuignet.

Il assure que dans l'entrevue qui eut lieu le 13 février 1902, contre le général André et le commandant, qu'il appelle « l'irréductible », celui-ci fut convaincu de mensonge au sujet de cette dépêche.

Le commandant Cuignet, ajoute-t-il, a eu l'audace cependant d'écrire que le dossier du ministère contenait la preuve écrite d'un acte de forfaiture et de la trahison commise au profit de l'Italie par un membre de la Chambre criminelle de la Cour de cassation, au cours de l'enquête sur la revision du procès.

Je ne veux pas davantage m'attarder à discuter la sincérité ou même le vraisemblance du ragot de laquais auquel s'accroche M. Cuignet pour affirmer la colère manifeste contre lui en janvier 1899 par M. le comte Tornielli.

En quoi donc, à le supposer vrai, ce résulterait-il une présomption quelconque contre la Chambre criminelle ou quelqu'un de ses membres?

J'ai dit, dans ces conditions et je répète qu'une telle conduite est odieuse, et lorsque M. Cuignet osait reprocher que ce n'était pas par bienveillance que le ministre de la Guerre qui, j'en suis le témoin, avait pitié de lui et de ses enfants, recevant sa lettre, n'y avait donné d'autre suite que de proposer de le rappeler à l'activité, s'il consentait à se taire, j'ai répliqué simplement :

« Sur ce point, je suis un peu de votre avis. Si j'avais été à la place du ministre de la Guerre, il y a longtemps que vous ne seriez plus dans l'armée! »

J'ai dit cela, Messieurs. Qui donc ayant le souci de la discipline et de la justice me contredira?

M. Baudouin annonce qu'il en a fini avec le télégramme du 2 novembre 1894.

A ces déclarations en faveur de Dreyfus, dit-il, on oppose le rapport du colonel Schneider, du 30 novembre 1897.

Ce rapport est ainsi conçu :

« On avait déjà émis bien des fois pareille supposition que le traître est autre que Dreyfus et je ne serais pas revenu là-dessus si, depuis un an, je n'avais appris par des tierces personnes que les attachés militaires allemand et italien auraient soutenu la même thèse dans les salons à droite et à gauche, je m'en tiens toujours aux informations publiées dans le temps au sujet de l'affaire Dreyfus. Je continue à les considérer comme justes et estime que Dreyfus a eu des relations avec les bureaux confidentiels allemands de Strasbourg et de Bruxelles que le grand état-major allemand cache avec un soin jaloux, même à ses nationaux. »

Ce rapport, continue M. Baudouin n'était ni daté ni signé.

L'apposition de la date et de la signature constitue un faux. »

Cependant, le procureur est obligé de reconnaître que ce document émane bien du colonel Schneider.

Mais qu'est-ce qu'il prouve! dit-il, il n'est que l'opinion de l'attaché entrichien au moment où il l'écrivait.

Depuis, le colonel Schneider a complètement changé d'avis. Il croit à l'innocence de Dreyfus.

Ce rapport doit donc être écarté.

En somme, s'écrie-t-il, tous les témoignages étrangers concordent en faveur de Dreyfus et condamnent Esterhazy.

L'audience est levée à 4 h. 50.

La suite du réquisitoire est renvoyée à samedi.

Les marques de liqueurs et produits de la Grande Chartreuse, dont la loi de 1901 a injustement spolié les Pères Chartreux, doivent être mises aux enchères, devant le Tribunal de Grenoble, samedi 30 juin. Nous tenons de source absolument sûre que, non seulement les Pères Chartreux n'interviendront ni directement, ni indirectement dans cette adjudication, mais encore qu'ils n'accordent absolument à personne l'autorisation de se porter acquéreurs de ces *marques* sur lesquelles ils maintiennent tous leurs droits. Que leur important d'ailleurs une *bouteille* et une *étiquette* séparées du produit qui en a fait de longue date la réputation? Tout le monde sait que c'est à Tarragone (Espagne) que les Pères Chartreux fabriquent la liqueur dont ils ont seul le secret.

Sisowath prolongera son séjour

M. Georges Leygues, ministre des Colonies à l'issue d'une nouvelle entrevue avec le roi Sisowath, a pris hier les dispositions nécessaires pour permettre au souverain cambodgien, qui lui en avait exprimé le désir, de prolonger d'une quinzaine son séjour en France.

En quittant Paris définitivement, notre hôte ira visiter Lyon, où l'on prépare en son honneur de grandes fêtes; il se rendra ensuite à Chamonix, pour voir le Mont Blanc; puis à Toulon, où on lui montrera l'arsenal et la flotte; enfin, à Marseille, où il s'arrêtera quelque temps avant de reprendre le paquebot qui doit le ramener au Cambodge.

A Fontainebleau

Le roi du Cambodge a quitté ce matin, un peu avant 9 heures, l'hôtel de l'avenue Malakoff pour se rendre à la gare de Lyon où il a pris le train pour Fontainebleau. Sisowath était accompagné par MM. Gautret, Dr Halm et le capitaine Chapuis. Les princes et les favorites avaient pris place dans d'autres voitures.

Sisowath a ensuite pris place dans un wagon-salon qui lui était réservé, avec les membres de sa suite.

Le roi était coiffé d'un chapeau melon et vêtu d'un smoking. Il avait remis le fameux samboti. Notre hôte, à plusieurs reprises, a manifesté la joie qu'il éprouvait à aller visiter Fontainebleau et son château.

Le train s'est mis en marche à 9 h. 30, le roi rentrera à Paris ce soir à 6 h. 40.

MIETTES

Heureux l'homme qui répond fidèlement au plan divin; Malheur à celui qui, abusant de la liberté que Dieu lui a donnée pour cette vie, refuse de rendre au Créateur le culte et l'obéissance. Il ne peut qu'être la victime de cette opposition à Celui qui est son principe et sa fin. L'homme fidèle est en droit d'espérer les récompenses divines; mais l'infidèle ne peut qu'attendre un malheur extrême; double sanction qui se réalisera certainement un jour, suivant les assurances formelles de Dieu lui-même. C'est ainsi que finalement, par la récompense des bons et la châtiment des méchants, tout rentrera éternellement dans l'ordre et la justice absolue de Dieu.

Abbé Mémain.

(Les Evidences des vérités chrétiennes)

Nos amis défunts

✝ M. Henri Chérot, rédacteur de la revue *Les Etudes* où il donnait des articles si appréciés, à Montana (Valais), le 25 juin. — M. Martin Soulié, 88 ans, ancien lecteur de la *Croix*. — M. le chanoine Canet, 76 ans, à Chambéry. — Mme Dhivert, mère de M. le chanoine Dhivert, supérieur du petit séminaire de Noyon. — M. le comte de la Fons de la Plesnoye, à Paris. — M. Valentin Bendin, 79 ans, à Beauvais, parent d'un employé de la Bonne Presse.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ NOS SALUT!

(200 jours d'indulgences)

CONGRÈS DE L'UNION DES ŒUVRES

A LOURDES

L'Union des œuvres ouvrières, fondée après la guerre de 1870, et dirigée tout d'abord par Mgr de Ségur, tient chaque année, depuis trente-quatre ans, un Congrès de directeurs et amis des œuvres; tantôt sur un point, tantôt sur un autre du territoire.

Cette année, ce sera à Lourdes les 7, 8, 9 et 10 août.

Les séances auront lieu dans la vaste salle aménagée dernièrement au-dessus de l'*Abri des pèlerins*.

Les questions qui y se